

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUNI 2019 A la salle du Coneil communal de Lutry

Le Président ouvre cette 27^{ème} assemblée à 18h30, en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

56 coopérateurs sont présents ou représentés et 41 coopérateurs se sont excusés. Conformément à l'article 19 des statuts, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre des coopérateurs présents ou représentés et comme aucune proposition devant faire l'objet d'un vote n'ayant été adressée au Conseil d'administration, le président propose de passer à l'ordre du jour.

En préambule, le Président tient à excuser M. Conne, Syndic et M. Birand de l'organe de révision et rappelle que cette assemblée concerne uniquement la l'administration et l'exploitation de notre Coopérative, et que pour toutes questions liées aux appartements et/ou aux immeubles, les locataires doivent prendre contact avec notre régie la SCHL (Société Coopérative d'Habitation Lausanne) au N° 021/544.00.00.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2018

M. Cedraschi signale qu'à la page 5, il faut supprimer son nom car il ne faisait pas partie de la Commission technique pour le chantier « Les Brûlées ».

Le procès-verbal qui a été publié sur internet et envoyé à ceux qui en ont fait la demande est adopté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

2) Rapport du Président

Le Président Patrick Aeby donne lecture de son rapport d'activité concernant l'exercice 2018 et après la mise en location le 1^{er} octobre 2017, nous avons retrouvé un rythme de croisière avec 2 séances du Conseil d'administration et 8 séances du Comité de direction.

L'immeuble des Champs 2-4 sortira du contrôle des loyers le 30 avril 2020 et le Conseil d'administration va étudier les incidences et reviendra à ce sujet lors de la prochaine assemblée. Pour information, la sortie sera possible le 31 décembre 2026 pour les appartements aux Moulins.

Aucune question n'est soulevée.

3) Rapport du caissier

Les comptes ont été publiés sur le site internet, envoyés à ceux qui en ont fait la demande et une copie est donnée aux personnes qui le demandent.

Le Président commente les comptes en détail. Il donne une lecture détaillée des postes du bilan – actif et passif - du compte de profits et pertes de l'exercice 2018 qui a été aussi le 1^{er} exercice complet pour l'immeuble de Mâcheret. Conjointement à une bonne maîtrise des charges, les excellentes conditions que nous avons obtenues de nos prêteurs et un usage judicieux de nos liquidités sont les principaux facteurs qui contribuent à la bonne santé financière de la CLL.

Le bénéfice de l'exercice 2018 se monte à CHF 76'450.00, soit une augmentation de 1,68% par rapport à l'exercice 2017.

Un exemplaire des comptes et de l'organe de révision sont joints à l'original du présent procès-verbal.

Aucune question n'est soulevée.

4) Rapport des vérificateurs aux comptes

Le Président donne lecture des conclusions du rapport des vérificateurs. Le rapport figure sur le site internet et a été remis aux personnes présentes qui l'ont demandé.

Un exemplaire de ce document est joint à l'original du présent procès-verbal.

Aucune question n'est soulevée.

5) Rapport de la Commission de gestion

M. Gaston Asper, rapporteur, donne lecture du rapport détaillé et complet du travail de ladite Commission. Un exemplaire du rapport est joint à l'original du présent procès-verbal.

Aucune question n'est soulevée.

6) Approbation des comptes et proposition de réparation du bénéfice 2018

Suivant la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de l'exercice 2018.

Affectation du bénéfice au 31 décembre 2018

Le Conseil d'administration propose de rémunérer les parts sociales à 3.0%.

Dès lors, l'Assemblée approuve à l'unanimité la répartition du bénéfice telle que proposée, soit :

➤ Attribution à la réserve légale	CHF 3'822.50
➤ Attribution à la réserve spéciale	CHF 3'822.50
➤ Intérêts 3% sur les parts sociales	<u>CHF 68'805.00</u>
Total	CHF 76'450.00

7) Décharge aux organes responsables

L'assemblée accepte à l'unanimité de donner décharge au Conseil d'administration, à la Commission de gestion, le Comité de direction ainsi qu'à la fiduciaire Intermandat comme vérificateur des comptes et à la Fiduciaire Berney et Associés pour la tenue des comptes.

8) Elections statutaires

Il n'y a pas de modification au sein de la Coopérative du Logement pour l'exercice 2019. Dès lors, le Président rappelle la composition du Conseil d'administration, de la Commission de gestion et du Comité de direction.

Conseil d'administration :

AEBY Patrick – Président
ROULET Dominique – Vice-Président
AMY Alain
CONNE Jacques-André (représentant de la Municipalité)
GLAUSER Claire
MARTI Marie-José
MAYOR Yann
MORIGGI Christian
ROULET Barbara
SILAURI Alessandra
SUDAN Raymond
Secrétaire hors conseil : GAVIN-HUBER Nathalie

Commission de gestion :

ASPER Gaston
BONJOUR Pierre

Comité de direction :

En accord avec le Conseil d'administration, le Comité quant à lui est formé de :

- AEBY Patrick – Président
- ROULET Dominique – Vice-Président - responsable informatique et site internet
- AMY Alain, membre
- MARTI Marie-José – membre
- MORIGGI Christian – responsable technique
- GAVIN-HUBER Nathalie – secrétaire

9) Désignation de l'organe de révision pour l'année 2019

Il n'y a pas de modification pour l'organe de révision pour 2019, car lors de l'assemblée 2017, l'assemblée avait accepté de nommer pour les trois prochaines années, soit de 2018 à 2020 :

- Intermandat SA, Société Fiduciaire à Lausanne, comme vérificateur des comptes ;
- Berney et Associés, Société Fiduciaire à Lausanne, pour la tenue des comptes.

10) Propositions individuelles et divers

M. Gian-Franco Locca propose qu'au vu des liquidités de la CLL, le Conseil d'administration étudie la possibilité de rembourser un des prêts hypothécaires et d'augmenter l'intérêt des parts sociales.

Le Président confirme que ces points seront étudiés et évoqués lors de la prochaine assemblée, mais que l'objectif est aussi de garder de la liquidité dans l'optique d'un futur projet.

Au nom de la Municipalité, Mme Claire Glauser tient à remercier le Conseil d'administration, la commission de gestion ainsi que le Comité de direction de la CLL pour la collaboration ainsi que le travail effectué durant toute l'année afin de pouvoir mener à bien la gestion et les différents projets de la Coopérative.

11) Date de la prochaine assemblée ordinaire

La date de la prochaine assemblée générale est d'ores et déjà fixée au 23 juin 2020 à 18h30.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés et la parole n'étant plus demandée, le Président remercie, la Commune de Lutry pour sa précieuse collaboration et son engagement envers la CLL ainsi que la mise à disposition des locaux pour les différentes séances.

Il lève la séance à 18h55 et convie les personnes présentes au Caveau Mafli pour un cocktail/dinatoire qui permettra à chacun de faire plus ample connaissance et déguster les vins de la Commune, gracieusement offerts.


Patrick Aeby
Président


Nathalie Gavin-Huber
Secrétaire